# ArtsPlastiques des la de seconde

Présentation...

Le volume horaire de l'option arts plastiques en première et en terminale est de **3 heures** par semaine.

Cet enseignement articule en permanence pratique plastique et artistique et culture artistique :

- 2 heures par semaine sont habituellement consacrées à la pratique artistique.
- 1 heure est réservée à la présentation d'œuvres, d'artistes ou d'autres références en lien avec ce qui est fait en pratique.

L'enseignement des arts plastiques bénéficie au lycée, d'un vaste espace constitué de **7 salles** ayant des fonctions distinctes...



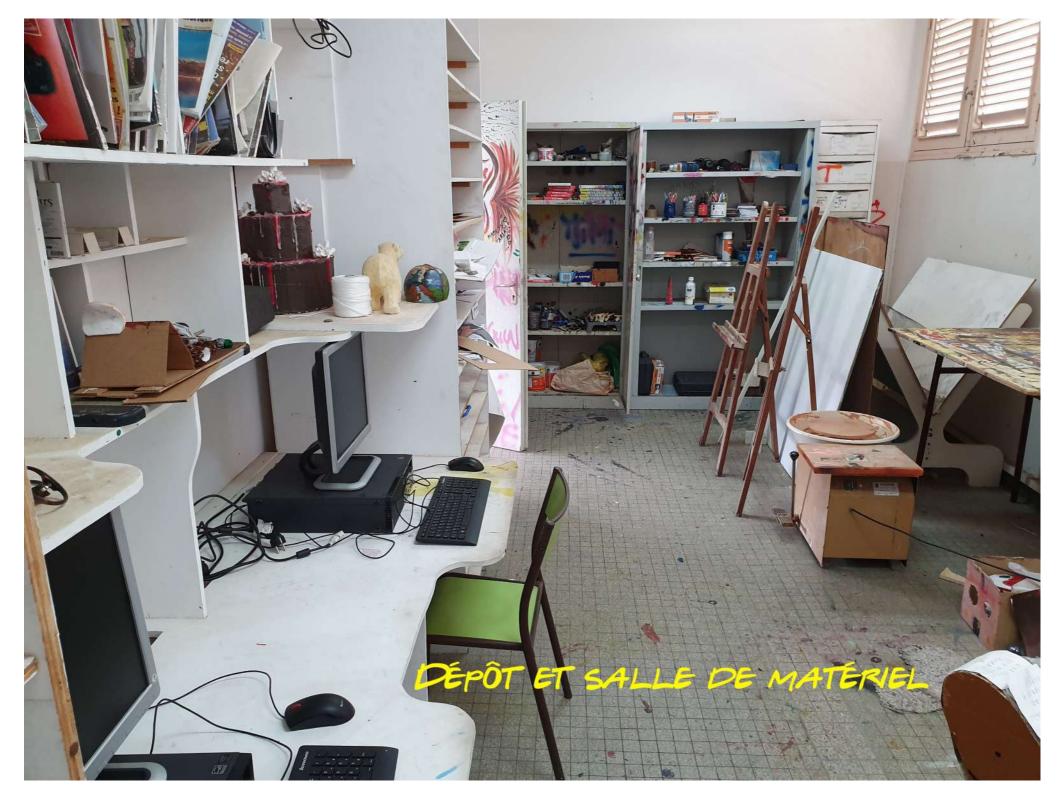


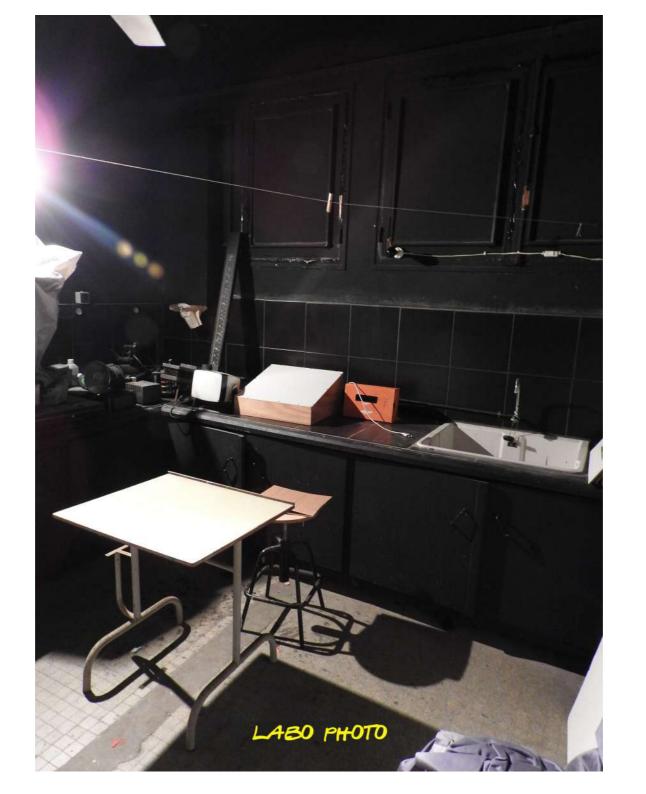














### A ces espaces se rajoutent :

- 1 espace sanitaire
- 1 espace point d'eau
- 1 espace extérieur (cage d'escalier) dédié aux travaux salissants ou nécessitant une bonne aération.
- La salle de pratique est équipée en matériel et en outillage adaptés aux différents types de pratiques.
- Nous disposons également d'un appareil photo numérique, de 12 ordinateurs, d'un scanner et d'une imprimante laser couleur.
- L'accès internet se fait via un ordinateur portable qui est à disposition des élèves.

Les compétences travaillées s'inscrivent dans la continuité de celles du collège en arts plastiques...

# Pratiquer les arts plastiques de manière réflexive

Expérimenter, produire, créer

- Choisir et expérimenter, mobiliser, adapter et maîtriser des langages et des moyens plastiques variés dans l'ensemble des champs de la pratique.
- S'approprier des questions artistiques en prenant appui sur une pratique.
- FRecourir à des outils numériques de captation et de production à des fins de création artistique.
- Exploiter des informations et de la documentation, notamment iconique, pour servir un projet de création.

# Mettre en oeuvre un projet artistique individuel ou collectif

- <sup>ç</sup> Concevoir, réaliser, donner à voir des projets artistiques.
- Se repérer dans les étapes de la réalisation d'une production plastique, en anticiper les difficultés éventuelles pour la faire aboutir.
- Faire preuve d'autonomie, d'initiative, de responsabilité, d'engagement et d'esprit critique dans la conduite d'un projet artistique.
- <sup>ç</sup> Confronter intention et réalisation pour adapter et réorienter un projet, s'assurer de la dimension artistique de celui-ci.

## Questionner le fait artistique

- s Analyser et interpréter une pratique, une démarche, une œuvre
- Se repérer dans les domaines liés aux arts plastiques et situer des œuvres dans l'espace et dans le temps.
- Établir une relation sensible et structurée par des savoirs avec les œuvres et s'ouvrir à la pluralité des expressions.
- Interroger et situer œuvres et démarches artistiques du point de vue de l'auteur et de celui du spectateur.

### Exposer l'oeuvre, la démarche, la pratique

- Prendre en compte les conditions de la présentation et de la réception d'une production plastique dans la démarche de création ou dès la conception.
- Exposer à un public ses productions, celles de ses pairs ou celles des artistes.
- Dire et partager sa démarche et sa pratique, écouter et accepter les avis divers et contradictoires.
- Étre sensible à la réception de l'oeuvre d'art, aux conditions de celle-ci, aux questions qu'elle soulève et prendre part au débat suscité par le fait artistique.

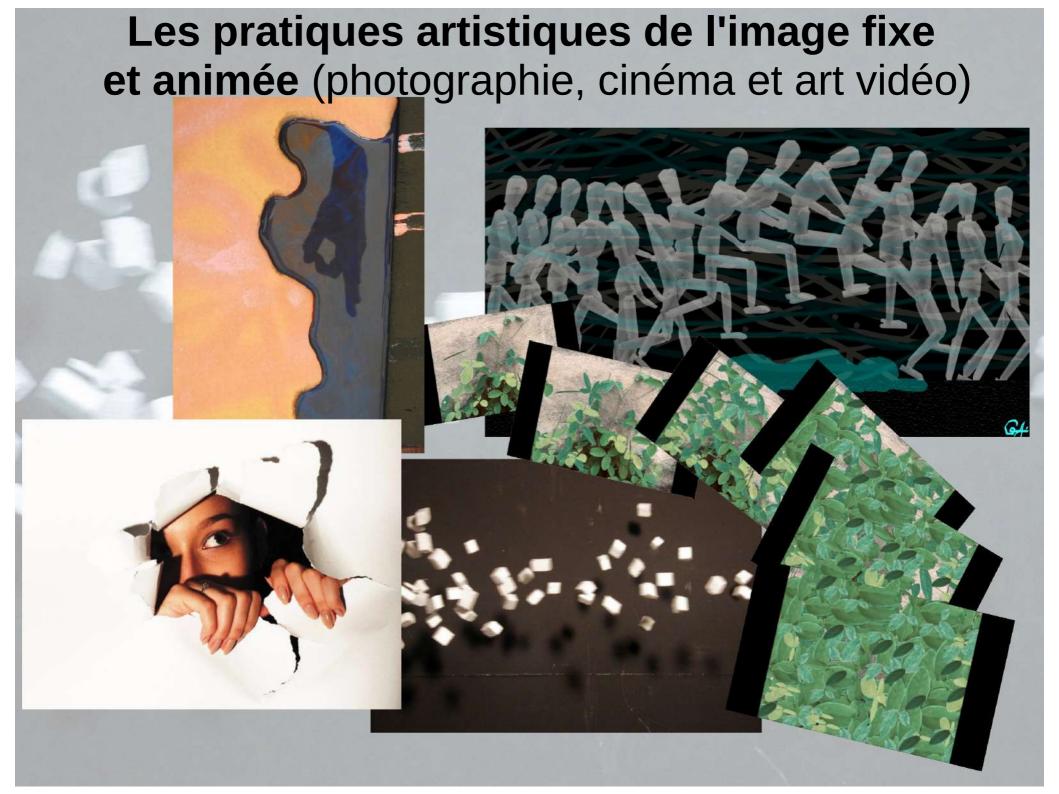
En arts plastiques, c'est principalement par la pratique que l'on apprend des choses! On distingue 4 grands types de pratiques plastiques et artistiques...



# Les pratiques tridimensionnelles

(sculpturales et architecturales)





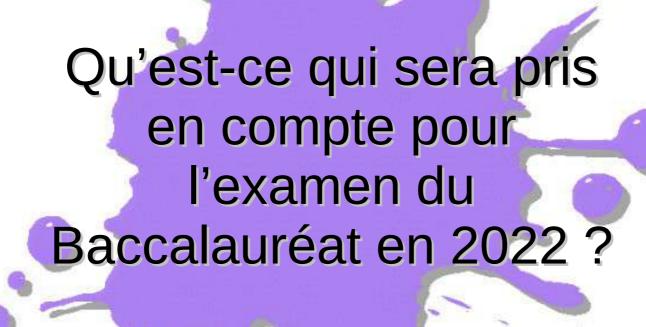




C'est d'abord en se questionnant en pratique puis en « verbalisant » sur ce que l'on a produit et en découvrant des œuvres que les connaissances et les compétences se construisent.

Régulièrement, le **bilan** de chacune de vos activités, vous permettra de faire le point sur vos connaissances et vos acquis.

L'expression orale est souvent mobilisée et, dans une moindre mesure, l'expression écrite notamment lorsqu'il s'agit de présenter, d'expliciter votre démarche ou encore d'analyser une œuvre.



« Concernant les enseignements optionnels, les candidats peuvent présenter à l'examen leurs résultats dans deux enseignements au choix, suivis en classe de première, et dans deux enseignements au choix suivis en classe de terminale. Un **coefficient 2** est affecté à chaque enseignement, pour chaque année. »

(extrait de l'Arrêté du 27 juillet 2021 portant adaptations des modalités d'organisation du baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022)

